

## Objectifs et public cible

---

- Permettre l'accompagnement de la mobilité géographique
- Tout agent ou salarié effectuant une mobilité géographique nécessitant un déménagement.

## Conditions

---

- poste supprimé
- pour les fonctionnaires et les agents non titulaires, avis favorable en CAP et CCP pour la mutation
- l'accompagnement social n'est pas incompatible avec le versement des primes prévues par les décrets du 17 avril 2008 (voir fiche n°6) pour les fonctionnaires et les agents non titulaires

## Méthodologie

---

Passation d'un marché avec un prestataire externe, dont les missions principales seraient les suivantes :

- *accompagnement à la mobilité géographique* : recherche de logement, repérage dans le nouvel environnement (scolarité), aide à la réalisation de devis pour le déménagement, vente ou location de l'ancien logement.
- *accompagnement à la mobilité professionnelle* : favoriser l'émergence du projet de mobilité (bilan professionnel, collecte d'opportunités, formation)
- *accompagnement au repositionnement externe (notamment en cas de souhait de création d'activité)*
- *accompagnement à la mobilité du conjoint* : recherche d'une nouvelle situation professionnelle, bilan professionnel, formation à la recherche d'emploi.